FICHE D'URGENCE

SERVICE SANTÉ

ÉTABLISSEMENT : LYCÉE PROFESSIONNEL PABLO PICASSO — Année scolaire : 2023 - 2024

- NOM de l'élève : Prénom :
- Date de naissance : Classe :

- Nom et adresse des parents ou du représentant légal :
- N° et adresse du centre de sécurité sociale :
- N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant **au moins un numéro de téléphone :**

Tél. domicile :

Tél. du travail du père : Tél. du travail de la mère :

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

EN CAS D'URGENCE, le centre 15 (SAMU) est appelé. Un élève accidenté ou malade est orienté et transporté vers l'hôpital le mieux adapté selon les modalités définies par le SAMU. La famille est immédiatement avertie par nos soins.
Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

INFORMATIONS MÉDICALES :

- Nom, adresse et numéro de téléphone du médecin traitant ……

- Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement ……

Si l'état de santé de votre enfant nécessite un aménagement particulier au niveau de sa scolarité ou la prise de médicaments pendant le temps scolaire, vous pouvez contacter l'équipe médicale (médecin et infirmière de l'éducation nationale) afin d'élaborer un projet d'accueil individualisé (PAI).

Tous renseignements confidentiels doivent être joints sous enveloppe cachetée, à l'attention du médecin et de l'infirmière de l'éducation nationale.

Merci de bien vouloir joindre **une photocopie, nominative et datée**, des pages du carnet de santé concernant les vaccinations, ou un certificat médical les attestant :

***VACCINATIONS* : D.T. POLIO, ROR, BCG, Hépatite B, Autres.**

Pour les élèves de ASSP et AEPA : toutes les vaccinations doivent être à jour dès la rentrée scolaire (OBLIGATOIRES : BCG - diphtérie - Hépatite B - Tétanos et Polio - RECOMMANDÉES : coqueluche - grippe saisonnière - rougeole - oreillons - rubéole - COVID). De plus, les élèves réalisant leur période de formation au centre hospitalier de Périgueux devront fournir l'attestation médicale (à télécharger sur le site du lycée dans "Convention 2021-22) ainsi qu'un certificat de non-contagion (rédigé directement par le médecin traitant) juste avant le départ en stage (la durée de validité n'excédant pas 1 mois).

! ATTENTION !
Dossier non validé si il manque les vaccins.

Mission de Promotion de la Santé en Faveur des Élèves
Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Dordogne
20 rue Alfred de Musset – 24016 PERIGUEUX CEDEX
: 05 53 05 55 75